

**D E C I S I O N : COMPOSITION DU JURY DU
CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER 2^E CLASSE
TECHNIQUE D'ORGANISATION - ERGONOMIE
EN DATE DU 5 AVRIL 2018 (EPREUVE D'ADMISSIBILITE)
ET 14 MAI 2018 (EPREUVE D'ADMISSION)**

Le directeur du centre hospitalier de BRIVE

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des Fonctionnaires
VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique hospitalière
VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
VU le décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière, modifié
VU le décret n° 2011-744 du 27 juin 2011 portant statut particulier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers
VU l'arrêté du 12 octobre 2011 fixant la liste des spécialités des concours et des examens professionnels permettant l'accès aux premier et deuxième grades du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers, modifié
VU l'arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités des concours externe sur titres, interne sur épreuve et du 3^{ème} concours permettant l'accès au grade de technicien supérieur hospitalier de 2^{ème} classe, du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers
VU l'avis de concours externe sur titres de technicien hospitalier publié sur le site de l'ARS LIMOUSIN en vue de pourvoir un poste de Technicien supérieur hospitalier 2^e classe « Technique d'organisation - filière ergonomie » au centre hospitalier de BRIVE (19)

D E C I D E

Article 1 - Le jury du concours externe organisé par le centre hospitalier de BRIVE en vue de pourvoir un poste de Technicien Supérieur Hospitalier 2^e classe Technique d'organisation filière ergonomie est composé comme suit :

- Monsieur MARILLESSE - Directeur des Ressources Humaines- Centre Hospitalier de BRIVE, Président de jury
- Madame LACOMBE, Directrice E.H.P.A.D de DONZENAC
- Madame BOULAYE, Ingénieur Qualité, CHU de LIMOGES
- Madame HEIJBOER, TSH 1^{ère} classe, Centre Hospitalier de PERIGUEUX
- Monsieur HUSSON, Référent Handicap Groupe Ergonomie Formation, LEGRAND FRANCE

Article 2 : la présente décision fait l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur les sites INTRANET et INTERNET

Article 3 - Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution de la présente décision

Fait à BRIVE le 26 mars 2018

Le Directeur,
Vincent DELIVET

